

LA DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE LA VALORISATION

Une structure complexe au service du public

Gaetano De Gattis
Directeur

La Direction de la restauration et de la valorisation est l'un des cinq secteurs du Département de la surintendance pour les activités et biens culturels appartenant à l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture de la Région Autonome Vallée d'Aoste. La Direction déploie, sur un front plutôt vaste et articulé, une intense activité dont le but général est la protection des biens culturels (conformément aux dispositions du décret législatif 42/2004). Le personnel dépendant directement de ce secteur s'occupe de l'entretien et de la restauration du patrimoine architectural, de la recherche, de la restauration et de la valorisation du patrimoine archéologique, de la gestion du personnel employé à la surveillance des châteaux et des sites ouverts au public, du Musée archéologique régional et de la didactique y afférente ainsi que de la vulgarisation des résultats obtenus à différents niveaux.

La Direction de la restauration et de la valorisation suit, en outre, l'activité du Service des biens historiques et artistiques directement administré par un Chef de Service. Ce secteur autonome a des tâches institutionnelles de protection du patrimoine historique et artistique de la région et pourvoit à la programmation et à la gestion de toutes les actions connexes, telles que la recherche, l'étude, l'entretien, la restauration, les autorisations, les publications, etc.

Le Bureau des biens architecturaux.

L'épine dorsale technique et administrative

Les interventions les plus engageantes et importantes du point de vue des ressources économiques utilisées, des rapports avec les entreprises exécutrices des travaux et des implications inhérentes à la protection, sont gérées

par le noyau compact et homogène des techniciens du Bureau des biens architecturaux.¹

Composé de quelques géomètres et d'un architecte, il s'occupe, en général, de la gestion et du suivi technique et administratif des projets de restauration et d'entretien des édifices historiques et monuments présents sur le territoire valdôtain, avec une référence spéciale aux châteaux, en ce qui concerne les projets et le contrôle de l'exécution des travaux sur les divers chantiers.

Au cours de l'année 2006, le bureau s'est principalement occupé d'entretiens extraordinaires, de développement des installations technologiques et d'adéquation aux normes de sécurité et anti-incendie pour les châteaux d'Issogne, Fénis, Verrès, Sarre, Savoie (Gressoney-Saint-Jean), Ussel (Châtillon) et de la cathédrale d'Aoste, de projets de recherche pour des sondages préliminaires, de restauration, requalification et remise en fonction pour les châteaux d'Aymavilles et ses dépendances, Sarriod de La Tour (Saint-Pierre), Quart, Baron Gamba (Châtillon) et d'édifices et monuments tels que la Maison Lostan (Aoste), la Tour de l'Archet (Morgex), la Tour du Bailliage (Aoste), l'église paroissiale Saint-Pantaléon de Courmayeur, etc.

Ce secteur s'est engagé pour les prochaines années à poursuivre l'intense programme d'interventions visant à améliorer le niveau de jouissance du patrimoine monumental valdôtain.

Au terme de cette phase complexe, il sera probablement nécessaire de réorganiser le groupe de travail afin d'adapter son action aux nouvelles exigences déterminées par le maintien constant du niveau d'efficacité des bâtiments historiques et monuments objet d'attention dans la phase précédente.



1. Le château de Fénis. (P. Fioravanti)

L'importance des travaux d'entretien dans le secteur de la restauration a plusieurs fois été réitérée par les différentes chartes de restauration qui se sont succédé depuis 1931. Ceux-ci ont été approuvés, en général (même si ce n'est que récemment), par les lois en matière de travaux publics, qui les considèrent comme prioritaires dans le plan annuel et triennal prévu.²

Umberto Baldini, dans sa *Teoria del restauro e unità di metodologia* définit opportunément l'entretien comme «*Quell'insieme di atti di riparazione che vanno assolutamente compiuti se non si vuole che con il tempo l'oggetto si riduca in uno stato di consunzione peggiore di qualsiasi falsificazione*».³

Le Bureau des biens archéologiques.

Le pôle de la recherche et de la vulgarisation

Le personnel du Bureau régional des biens archéologiques a des tâches institutionnelles de conservation, protection et recherche des biens archéologiques (les périodes de compétence sont la préhistoire, la protohistoire, l'époque classique et le Moyen-Âge) et déploie son activité conformément aux dispositions du décret législatif 42/2004 et de la loi régionale 56/83 modifiée.

La valorisation des sites archéologiques et la vulgarisation des résultats scientifiques issus de la recherche (fonction en bonne partie acquittée par la publication du Bulletin annuel du Département de la surintendance⁴ réalisé par un secteur spécifique du bureau lui-même), représentent, en outre d'autres étapes importantes de l'activité du bureau; en effet, satisfaire de tels objectifs signifie permettre une jouissance plus vaste du bien, dans le sillage d'un concept général de protection et d'un retour adéquat, en termes d'image touristique et culturelle de la région, face aux considérables ressources économiques et humaines engagées dans le secteur.

Durant l'année 2006 notamment, le personnel du bureau s'est principalement occupé de:

1) Avis, contrôles et inspections sur les chantiers de construction (nouvelles constructions, restructurations et restaurations), dans des zones limitées aux termes de la loi régionale 56/83. Dans la majeure partie des cas, cette activité s'est concentrée dans le centre historique d'Aoste; sur le reste du territoire la présence constante des techniciens du bureau s'est de toute façon avérée néces-

saire, principalement pour l'activité ordinaire de construction. Ces contrôles, dans certains cas, ont donné lieu à des fouilles archéologiques d'urgence exécutées, en général, par l'équipe interne de quatre ouvriers spécialisés en archéologie.

2) En mars 2006 ont commencé les travaux pour la réalisation du parc archéologique dans l'aire mégalithique de Saint-Martin-de-Corléans à Aoste. L'ouvrage, d'un coût total brut d'environ 16.645.000 € (aménagements exclus), représente un des événements les plus importants du panorama culturel urbanistique et architectural de la région, pour ce faire le bureau y travaillera au moins pendant les deux années à venir.

3) Sur demande expresse de la Commune d'Aoste, il a été donné suite au programme de sondage archéologique des places Jean XXIII (II^e lot des travaux) et Roncas, (I^{er} lot). Considérant que l'administration communale a, au cours de différentes rencontres, manifesté son intention d'évaluer l'opportunité de projeter les interventions respectives de requalification compte tenu aussi des importants témoignages archéologiques présents dans le sous-sol, le bureau a élaboré un programme de travaux à moyen terme, (quatre ans pour chaque place), qui n'a pas l'unique but de recherche scientifique liée à la connaissance de l'évolution du site, mais table sur un objectif plus qualifiant, celui d'acquérir les éléments et les données nécessaires pour formuler un projet destiné à la valorisation et à la promotion touristique de toute la zone.

Il faut noter, en outre, que pour chacune de ces interventions une exposition-chantier a été organisée, qui permet au public intéressé de visiter les chantiers de recherche, restauration et valorisation, grâce à un parcours de visite élaboré en toute sécurité, équipé d'un appareil didactique et effectué avec un accompagnateur dont le rôle est d'expliquer les principales phases de l'intervention et répondre aux questions éventuelles.

Pour s'acquitter de son devoir institutionnel de protection des biens archéologiques et de leurs contextes, le bureau a recours à du personnel spécialisé en différentes disciplines: archéologues, architectes, géomètres, releveurs archéologiques, restaurateurs, archivistes, opérateurs archéologiques, photographes et restaurateurs et à une structure technique et administrative.



2. Aoste. Les travaux pour la réalisation du parc archéologique dans l'aire mégalithique de Saint-Martin-de-Corléans. (A. Armirotti)



3. Aoste, place Jean XXIII. Fouilles archéologiques: le podium d'un des deux temples de l'aire sacrée d'Augusta Praetoria. (S.E. Zanelli)

Le Bureau de la gestion des biens culturels.

La carte de visite de la région

Ce bureau a le devoir spécifique de gérer le personnel affecté à la surveillance des châteaux et des sites archéologiques ouverts au public. Le personnel est composé d'employés sous contrat à durée indéterminée, qui assurent leurs prestations pour toute l'année calendaire et de personnel sous contrat à durée déterminée (ou saisonniers), engagé annuellement pour les périodes de grand afflux touristique (généralement de mars à septembre).

Le personnel sous contrat "forestier" détaché de l'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles collabore, par contre, à l'entretien ordinaire et à celui des espaces verts.

En particulier, les châteaux de Fénis, Verrès, Issogne, Sarre, Sarriod de La Tour à Saint-Pierre et Savoia à Gressoney-Saint-Jean ainsi que les aires archéologiques du Théâtre romain, du Cryptoportique du forum, de l'église paléochrétienne de Saint-Laurent, des fouilles de l'aire funéraire hors *Porta Decumana* et de la *villa* romaine de la région Consolata relèvent de la compétence du bureau.

Outre les affaires administratives y afférentes et les contrôles réalisés conformément aux dispositions des lois en vigueur en la matière, les techniciens du Bureau de la gestion des biens culturels s'occupent de l'entretien ordinaire, des acquisitions du matériel de consommation, des autorisations et du contrôle des différentes initiatives qui, à divers titres, sont organisées dans les châteaux et leurs dépendances. Ils sont également chargés des services de guide touristique spécialisé multilingue pour répondre à l'offre culturelle accrue des périodes de grand afflux touristique.

La question du service de surveillance des monuments et en général de la gestion est, sans aucun doute, d'un intérêt considérable pour la Vallée d'Aoste et mérite, en tant que sujet d'actualité, quelques réflexions.

Le personnel affecté à la surveillance a un rôle fondamental pour la vocation touristique et culturelle de la région. L'efficacité, l'efficience et le professionnalisme de ces employés constamment en contact avec le public (touristes et population locale), se reflètent inéluctablement sur l'image de la région véhiculée dans le monde, une source d'extériorité positive donc, et de ressources utiles au

développement socio-économique de la communauté locale: *vice versa*, une image décadente peut rendre inutiles les importantes ressources naturelles, culturelles et sociales propres au territoire, car elles ne sont pas suffisantes à elles seules pour "couvrir" les effets négatifs qui s'y rattachent.

Se doter de personnel et de moyens pour accroître progressivement le niveau de protection, de valorisation et de jouissance du patrimoine culturel régional signifie donc aussi investir pour promouvoir une image positive afin d'inciter les visiteurs et les touristes à séjourner en Vallée d'Aoste.

En ce qui concerne le problème de la gestion publique ou privée du service de surveillance, étant donné la complexité et l'importance des retombées possibles en termes politiques, économiques et sociaux, nous pouvons dire que les éventuels choix pourront être effectués seulement après une analyse scrupuleuse de l'état de fait et une évaluation à tous azimuts des futurs scénarios possibles, afin de parvenir à une proposition innovatrice qui ait les qualités requises pour être partagée sur une plus grande échelle.

Le Bureau de l'éducation à l'art et de la valorisation.

La mission didactique et la communication

Ce petit (en termes de ressources humaines engagées), mais dynamique secteur de la Direction de la restauration et de la valorisation s'occupe du Musée archéologique régional en particulier, des activités didactiques afférentes, réalise et coordonne l'élargissement et les mises à jour du projet d'édition pour le portail web du Département de la surintendance pour les activités et les biens culturels.

Les énergies de ce bureau sont concentrées autour du pôle musée qui a été conçu comme un organisme en évolution constante, avec des rappels continus au territoire, rendu essentiel et interactif grâce à l'organisation de nombreuses initiatives telles que conférences, colloques, visites thématiques, activités didactiques de nature diverse, etc., qui s'intensifient sensiblement à l'occasion d'événements spéciaux comme la "Semaine de la culture" organisée chaque année par le Ministère pour les Activités et les Biens Culturels.

À propos d'évolution continue et de liaison en temps réel avec le territoire, il faut signaler que d'importants mobi-



4. Fénis. La billetterie du château. (P. Fioravanti)



5. Activités didactiques au Musée archéologique régional - MAR. (A. Furfaro)

liers, récemment présentés aux organes de presse, retrouvés à l'hauteur du tronçon routier de la rue Saint-Martin-de-Corléans au cours des travaux de réalisation du parc archéologique, seront exposés au public à brève échéance. Il s'agit notamment d'un ensemble considérable d'objets funéraires offerts au défunt pour son voyage dans l'au-delà (constitué d'environ quarante pièces entre bouteilles en verre, vases, plats et coupelles en céramique, lampes à huile et une monnaie, tous très bien conservés), d'un grand intérêt historique et archéologique, appartenant à une tombe à incinération remontant à l'époque romaine, I^{er}/II^e siècle après J.-C.), qui, après une restauration et une étude scrupuleuses, trouvera place dans une section spéciale du Musée archéologique régional.

L'activité didactique, enfin, orchestrée et mise en œuvre en accord avec l'Éducation (l'autre partie de l'Assessorat) est particulièrement soignée et interprétée comme une véritable mission orientée vers l'école: c'est-à-dire, l'approche progressive et le développement d'un sentiment de fidélité de la population scolaire aux thématiques des biens culturels.

1) Je remercie ici le géomètre Corrado Valentino, en passe de partir à la retraite, pour le précieux travail qu'il a effectué tout au long de ces années d'activité à la Surintendance, pour la formation, la préparation technique et administrative ainsi que la cohésion qu'il a su créer aussi bien sur le plan professionnel qu'humain au sein de ce groupe de techniciens.

2) Article 128, alinéa 3, du décret législatif n° 163 du 12 avril 2006, "Code des contrats publics relatifs aux travaux, services et fournitures en application des directives 2004/17/CE et 2004/18/CE", qui remplace la précédente loi 09/94.

3) U. Baldini, *Teoria del restauro e unità della metodologia*, Florence, Nardini Editore, 1978-1981.

4) Voir "Bulletin" de la Surintendance des activités et des biens culturels", Région Autonome Vallée d'Aoste n° 0, 1 et 2.



6. Activités didactiques au Musée archéologique régional - MAR. (A. Furfaro)